

Vient alors M. MacDowell dont la proposition voulait "que le comité des voies et moyens reçut mission de préparer un bill modifiant le tarif actuel de manière à fournir un revenu suffisant aux besoins du gouvernement économiquement administré; et n'ayant en vue que ce seul objet." Cette proposition fut rejetée par 102 voix contre 81. Les correspondances de Washington assurent que les 81 voix affirmatives se composèrent de 82 votes démocrates et de 2 votes whigs; et que les 102 voix négatives se composèrent de 60 votes whigs et de 42 votes démocrates, dont 15 appartenant à la délégation de New-York, et 12 à celle de la Pensylvanie. Il est donc établi que le principe de liberté du commerce a été étranglé par ses propres enfans, c'est-à-dire, par ceux qui s'étaient dits ses apôtres jusqu'à présent, et qui lui ont dû leur existence politique. Le *Globe*, journal officiel du locofocoïsme, est assez embarrassé pour justifier cette flagrante apostasie. Il l'explique en assurant que "beaucoup de personnes, convaincues que le comité sera guidé dans ses travaux par les principes de la population MacDowell, n'ont pas voulu appuyer cette proposition, dans la crainte qu'elle n'impliquât une sorte de défiance contre le comité." C'est une interprétation qui manque de franchise et de courage. Il est certain qu'une désertion considérable a eu lieu, dans les rangs des locofocos, sur cette question du tarif. S'il était à faire, la majorité démocrate ne le ferait peut-être pas tel qu'il est, mais ses convictions sont ébranlées par le déficit du trésor, et par l'épave de popularité récente que les doctrines de protection nationale semblent avoir acquises par les progrès du parti *native american*. (1) On n'est donc pas fâché de laisser intacte une œuvre dont la paternité pèse sur d'autres. La seule modification qui y sera probablement apportée sera le décret d'un droit sur le thé et le café, encore cela est-il devenu douteux parce que cet impôt ne sera pas excessivement populaire et que ses adversaires se proposent de montrer combien il serait impolitique de frapper fiscalement le thé qui vient de Chine, au moment où l'on va demander un traité de commerce et de nouveaux débouchés à ce pays.

Au moment où la majorité du congrès donne ainsi un démenti à son passé, la *Revue démocratique* de New-York publie, sur les doctrines de M. Van Buren, relativement au tarif, un article dans lequel ces doctrines sont résumées comme suit, d'après les documens signés du candidat à la prochaine présidence: M. Van Buren est d'avis qu'un tarif ne doit avoir pour but que le revenu public, et accidentellement un but de protection industrielle. Il croit qu'une moyenne de 20 pour cent suffit dans ce but, mais il tolérerait un maximum de 25 pour cent dans les circonstances présentes. Il se prononcerait pour le système des taxes directes, si les partisans du système de protection ne trouvent pas celle d'un droit de 20 pour cent suffisante."

Cette proclamation, à nouveau, des principes de M. Van Buren, acquiert une certaine signification par le rapprochement des faits qui se passent dans le congrès. Ceux-ci prouvent, en effet, que le nouveau congrès, composé d'hommes jeunes faisant leur début sur la scène politique, n'est pas décidé à suivre en tous points la parole du maître, et que, si le nom de M. Van Buren reste sur leur drapeau, il y a une certaine divergence entre les doctrines du corps d'armes et celles de son chef. Cette révélation d'indiscipline, ou si l'on veut, d'indépendance, dont la scission du parti *native american* a déjà donné le signal, est encore mise en relief d'une façon plus frappante par la marche que suit le congrès relativement aux pétitions abolitionnistes. On sait que, depuis dix ans, il a été introduit dans les réglemens de la chambre un article, l'article 21, qui interdit, non seulement la discussion mais même la réception des pétitions réclamant l'abolition de l'esclavage dans les limites de l'Union. Cette mesure, que les représentans des états du sud avaient réclamée comme une égide contre le trouble et les crailleries, a produit un effet contraire à celui qu'on en attendait. Les abolitionnistes ont dit, avec raison, qu'on pouvait condamner leurs pétitions après les avoir lues, si elles étaient inconstitutionnelles, mais qu'on ne pouvait refuser de les lire sans violer le pacte fondamental de l'Union, qui a consacré le droit de pétition sans restriction aucune. Nous devons l'avouer, cette objection est fondée en droit; aussi a-t-elle donnée aux abolitionnistes une énergie et une puissance de forme qu'ils n'avaient pas trouvée dans le fond de la question. Il ne faut donc pas s'étonner que beaucoup de bons esprits se soient décidés à retirer aux abolitionnistes l'arme de ce légtime grief. La majorité de la chambre y paraît résolue, et dans cette majorité figurent beaucoup de représentans du sud. Les journaux nérophiles signalent ce fait comme une victime due aux hommes nouveaux et qui marque les progrès des principes libéraux. Cela est vrai, mais la cause du sud n'en sera que meilleure en étant placée sur son vrai terrain qui est celui de la loi.

En ce qui concerne M. Adams, aux efforts opiniâtres et éloquents duquel sera due cette victoire achetée par dix années de lutte passionnée, M. Adams, disons-nous, aura plutôt servi les intérêts méridionaux qu'il ne leur aura nu. Ce général en chef des pétitionnaires abolitionnistes ne devrait donc attendre ce triomphe qu'avec modestie, et ne pas provoquer ces luttes personnelles, espèce de pugilat législatif, que sa parole acerbe et irritante a trop de fois soulevées. Dans une des dernières séances de la chambre, à propos d'une question de priorité réclamée par M. Ingersoll, il a prononcé les mots de *mexicaine foi*, que le représentant de la Pensylvanie lui a fait rentrer dans les dents, suivant son énergique expression. De pareilles scènes déshonorent une discussion.

(1) Nouveau parti dont la couleur politique distinctive est d'allonger le tems avant que les aubains puissent être naturalisés.—*Note du Réd. des Mém. Rel.*

La question de l'occupation du territoire d'Oregon (2) commence à prendre, dans le congrès, une importance sérieuse. On ne saurait douter que les hommes d'état de ce pays soient décidés à faire faire un pas décisif en ce procès qui remonte dans le passé, et qui ne sera jugé finalement que dans l'avenir. Deux espèces de propositions se sont fait jour dans le congrès à cet égard: l'une ayant pour but de décréter d'emblée l'occupation et la colonisation du territoire en litige; mais c'est marcher trop droit à une guerre pour que cela ait chance d'adoption. M. Owen, sénateur, a pris une voie plus modérée et plus sage. On sait que, en 1827, les Etats-Unis et l'Angleterre, remettant à l'avenir l'ajustement de leurs prétentions contraires, ont fait une convention par suite de laquelle ils se reconnaissent le droit d'occuper conjointement certaines parties du territoire contesté, en s'engageant à se prévenir douze mois d'avance, si l'une des deux parties contractantes veut reprendre séparément l'exercice exclusif de ses droits particuliers. M. Owen a demandé que cette signification fût faite au gouvernement britannique, et sa proposition a été renvoyée au comité des voies et moyens.

D'un autre côté, il a été demandé que le président fût prié de communiquer au congrès les correspondances échangées entre les deux cabinets sur cette question. M. Morehead s'est opposé à cette demande et a requis qu'elle fût déposée sur la table. Mais son auteur, M. Allen, a développé la nécessité qu'il y avait que, dans une pareille matière, les deux branches du gouvernement se consultassent et s'éclairassent l'une l'autre. "J'ai lu, a dit cet orateur, un discours de Sir Robert Peel, dans lequel ce ministre a déclaré que si le bill pour l'occupation de l'Oregon, proposé devant ce sénat l'année dernière, avait été adopté, cela aurait été une cause de guerre. L'objet spécial de ce discours a été de nous avertir de rester tranquilles. Mais le ministre, s'il a voulu agir sur nous par l'intimidation, pourrait bien avoir manqué son but. Il ne saurait éveiller l'amour-propre et l'honneur du peuple américain plus efficacement que par cette menace." La discussion de la motion de M. Allen a été remise à hier lundi. Mais quelque en soit le sort, elle n'est qu'un accessoire de celle de M. Owen, et celle-ci sera probablement convertie en projet de loi par le comité auquel elle a été soumise. Il est évident, en effet, que la convention de 1827 a été aussi favorable à l'Angleterre que préjudiciable aux Etats-Unis. Ceux-ci ont vu leur rivale fonder des établissemens solides sur le territoire commun, tandis qu'ils n'ont pu, eux, y mettre le pied. Et plus cet état de choses se prolongera, plus la domination britannique s'affermira, plus les Etats-Unis se verront devancés, dépossédés. Ils n'auront plus à lutter seulement, alors, contre un droit, mais contre un fait accompli; qui aura joint les argumens de ses forteresses à ceux de sa diplomatie. Le cabinet de Washington a suivi une marche fautive: il a négocié avant de signifier la cessation de la trêve. Il en est résulté que les négociations ont traîné en longueur parce qu'elles n'avaient pas de terme fixe. S'il avait mis sa partie adverse en demeure, en lui signifiant la fin de la convention, les négociations auraient eu un résultat quelconque, et la pire des deux conclusions auxquelles elles doivent aboutir vaut mieux, pour ce pays-ci, que le *statu quo*. C'est ce qu'il paraît comprendre et vouloir obtenir.

La question de l'incorporation du Texas, qui a semblé, au début de la session, devoir former le pendant de celle de l'Oregon, sommeille en ce moment. Le Président Houston (3), pendant ce tems, a ouvert la session du petit congrès qu'il a aussi, lui, trônant à ses côtés. Son message d'inauguration annonce que les nations qui ont reconnu l'indépendance du Texas, ont montré le désir de contribuer à un arrangement à l'amiable entre le gouvernement texien et le gouvernement mexicain. Le Président se loue des bons offices de la Grande Bretagne et croit à la sincérité des sentimens et des actes de cette puissance. Au mois de juin dernier, le Mexique a témoigné de sa bonne volonté à proclamer un armistice avec le Texas; et le gouvernement n'a pas cru devoir repousser cette ouverture; des commissaires texiens ont été nommés pour s'entendre avec ceux du Mexique sur les conditions de l'armistice. Le résultat des conférences n'est point encore connu; mais le Président ne désespère pas de voir ces efforts des commissaires des deux pays amener pour résultat une paix honorable. Sur la proposition du Mexique, les prisonniers ont été relâchés de part et d'autre. Le Président ajoute que le gouvernement français continue à montrer les plus bienveillantes dispositions envers le Texas; il a exprimé le désir d'établir une ligne de navires à vapeur entre les deux pays. Des négociations sont entamées dans le même but avec la Hollande et l'Espagne.

Tant que les choses semblaient ainsi marcher vers un dénouement pacifique, mais qui sera encore éloigné, entre le Mexique et le Texas, il nous revient le bruit d'une nouvelle difficulté éclatée entre le Mexique et les Etats-Unis. On dit que M. Vaddy Thompson, le ministre américain, ne revient pas de Mexico de son plein gré, mais qu'il a reçu ordre de s'éloigner de Santa-Anna qui lui a envoyé ses passeports. Cette version est peu probable, car cautelement la concilier avec la signature du dernier traité financier que M. Vaddy Thompson a obtenu de la justice mexicaine?

Les nouvelles de Montévidéo, en nous apprenant que cette ville est serrée de plus en plus par l'armée vénosayrienne commandée par Oribe, disent que les habitans français ont persisté à prendre une part active dans la

(2) Oregon ou Colombie si née à l'ouest des Montagnes-de-Roches. La ligne qui y sépare les Etats-Unis des possessions britanniques y est inconnue et en litige entre ces deux puissances, comme l'était celle entre le Maine et le Nouveau-Brunswick.

*Note du R. des M. R.*

(3) On se rappelle que Houston est le Président du Texas.—*Note du R. M. R.*